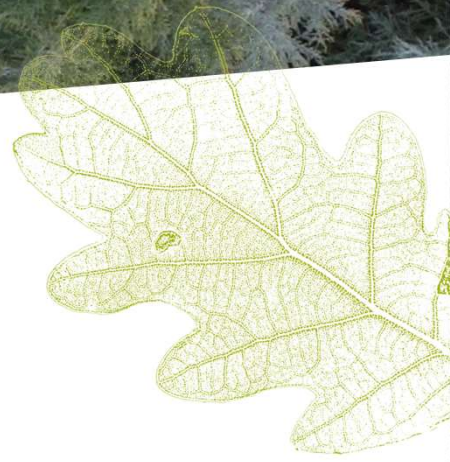




AG Fransylva du 11 Avril 2026



Étude Pression du Gibier & Renouvellement Forestier 2026

Décision du CNPF vis à vis de l'équilibre sylvo-cynégétique du 12 juin 2024

Pas d'indemnisation pour les dégâts de gibier en forêt.

→ Le CNPF préfère agir pour réduire les populations de gibier et protéger les forêts.

Trois grandes actions à mener au niveau national:

1) Observer la situation forêt-gibier

→ Grâce aux tableaux de chasse, dégâts signalés, fiches IPP, Diagnostics Brossier-Pallu, ...

2) Agir localement

→ Les propriétaires forestiers doivent bien gérer la chasse, adapter leurs pratiques forestières, et coopérer avec les chasseurs.

3) Refuser certains plans de gestion

→ Si un PSG ne prévoit rien pour limiter les dégâts en cas de forte pression du gibier, il pourra être rejeté.

Former et conseiller:

→ Le CNPF base ses formations et conseils sur cette stratégie.



La démarche Brossier-Pallu

Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier



Comment établir ou rétablir un équilibre Forêt - Gibier



Pierre BROSSIER et Jacky PALLU



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Équilibre
FORÊT
& GIBIER

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

CNPF

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Office National des Forêts

La création de Sites Pilotes à vocation pédagogique et expérimentale une étape majeure de la démarche Brossier-Pallu

Il s'agit de :

- Mettre en œuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux,
- Responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme,
- Accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation,
- Créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques,
- Contribuer à l'adaptation de cette démarche en fonction des différents contextes rencontrés en communiquant sur les retours d'expériences.

Objectifs :

L'objectif primordial est de montrer que l'on peut renouveler la forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes arbres (sauf rares exceptions) conditionné par un taux de dégâts inférieur à 15% tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage d'une bonne résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée. Ces territoires engagés permettront la promotion de la démarche par l'exemple au plus près des acteurs.



L'Indice de Pression sur les Propriétés (IPP)

- Une méthode créée par Antoine de Lauriston (CRPF IFC).
- Mise en œuvre en IDF et CVL depuis 2018 après chaque visite instruction de PSG
- BD au 15/09/2025: 2300 fiches de signalements
- Déploiement dans tous les CRPF en 2024
- Une méthode simple et rapide. Remplie par un technicien du CRPF lors de chaque visite de forêt.
- Une action prise en charge par le CNPF avec une montée en charge progressive vers 100 % des PSG
- Une valorisation publique via la plateforme nationale dégâts de gibier. Des cartes thématiques possibles via le CRPF


 Date d'observation : / / 202
 Nom observateur :
 N° ID forêt :
 Visite avec : Propriétaire ☐ Gestionnaire ☐ Seul ☐
 Garde ☐ Locataire de chasse ☐
 Observations sur : Propriété ☐ Parcelle ☐
 Surface sensible au gibier : ha Parc de chasse : ☐
 Référence UG plan de chasse :
 Type de chasse : privée ☐ ou ACCA ☐

Forêt

Peu sensible	Sensible	Très sensible
☐	☐	☐

Dynamique de la sylviculture pratiquée :
 Soutenue ☐ Normale ☐ Insuffisante ☐

Mode de régénération (plusieurs choix possibles)
 Naturelle ☐ plantation ☐ Plantation diffuse ☐

Espèce(s) présente(s) sur la propriété :

	Présence	Plan de chasse
Cerf	☐	☐
Chevreuril	☐	☐
Sanglier	☐	☐
Ongulés de montagne	☐	☐

Pour les essences objectifs au stade sensible au gibier (% nbre de tiges touchées) :
 Type de peuplement : liste déroulante
 Essence principale impactée : liste déroulante
 Essence secondaire impactée : liste déroulante

	Absent ou rare(1)	Sporadique(2)	Fréquent(3)
Abrouissement sur :			
Rejets (en TS)	☐	☐	☐
Plantation	☐	☐	☐
<u>Régé nat</u>	☐	☐	☐
Frottis	☐	☐	☐
Ecorçage	☐	☐	☐
Impact sanglier sur renouvellement	☐	☐	☐

Sur végétation d'accompagnement

	Absent ou rare	Sporadique	Fréquent
Abrouissement	☐	☐	☐
Présence de la ronce	☐	☐	☐



Les grandes étapes de l'étude

1. Source des données

- Observations terrain par les techniciens du CNPF => Base de données IPP
- Données de la plateforme Nationale Forêt-Gibier ; Fransylva
- Données forestières : Issues des Plans Simples de Gestion (types de peuplements, coupes et travaux, année d'intervention...).

2. Analyse des données

- Utilisation de QGIS pour élaborer des **cartes** des pressions de gibier et de renouvellements forestiers.
- Production de 12 cartes thématiques à l'échelle du département et de chaque UGC

3. Repérage des zones sensibles

- Croisement des cartes pour identifier les endroits où les renouvellements sont en difficultés à cause de la pression du gibier.
- Ces zones sont prioritaires pour ajuster les mini et maxi des arrêtés fourchettes et les plans de chasse.
- Extraction des indicateurs de pression et de renouvellement par UGC et par Commune

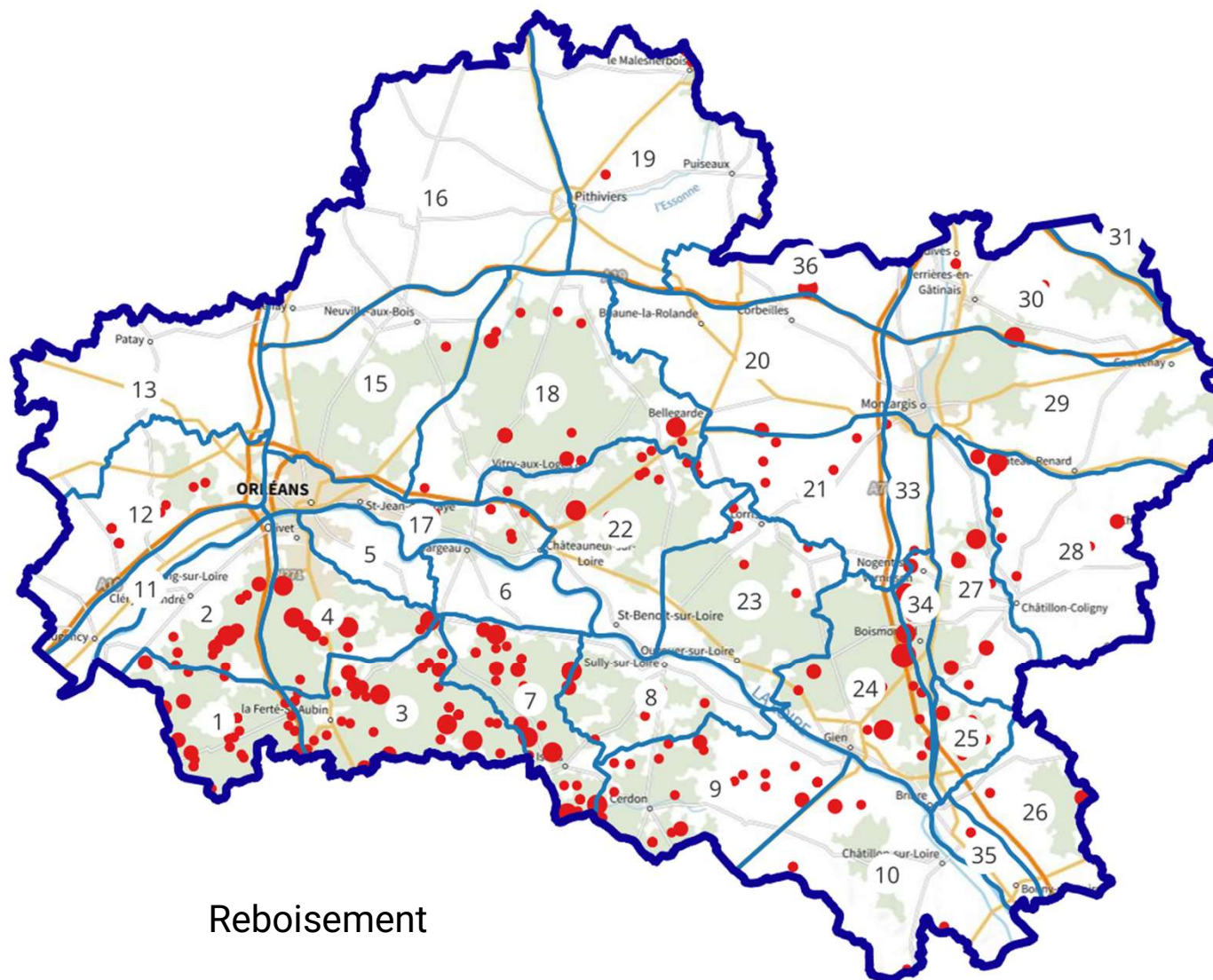
4. Création d'un atlas cartographique

- Ensemble de cartes pour aider à la décision.
- Mise à jour chaque année.



Cartographie des renouvellements forestiers

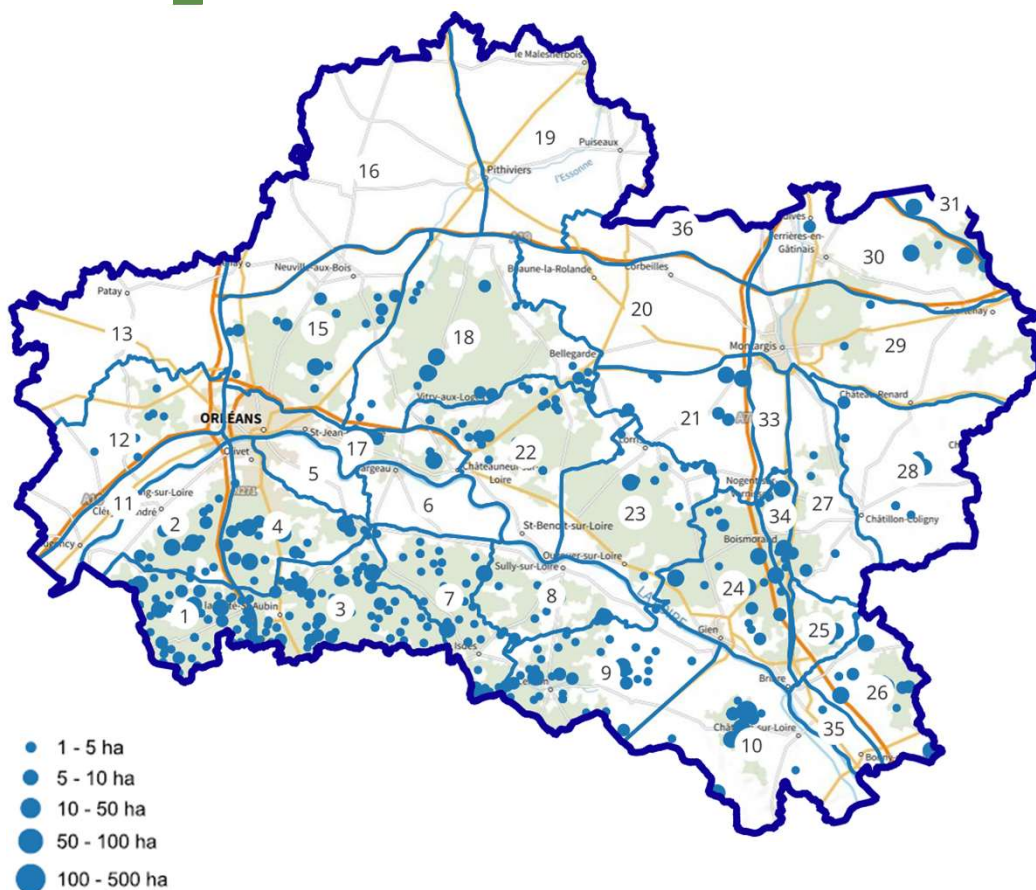
- 1 - 5 ha
- 5 - 10 ha
- 10 - 50 ha
- 50 - 100 ha
- 100 - 500 ha



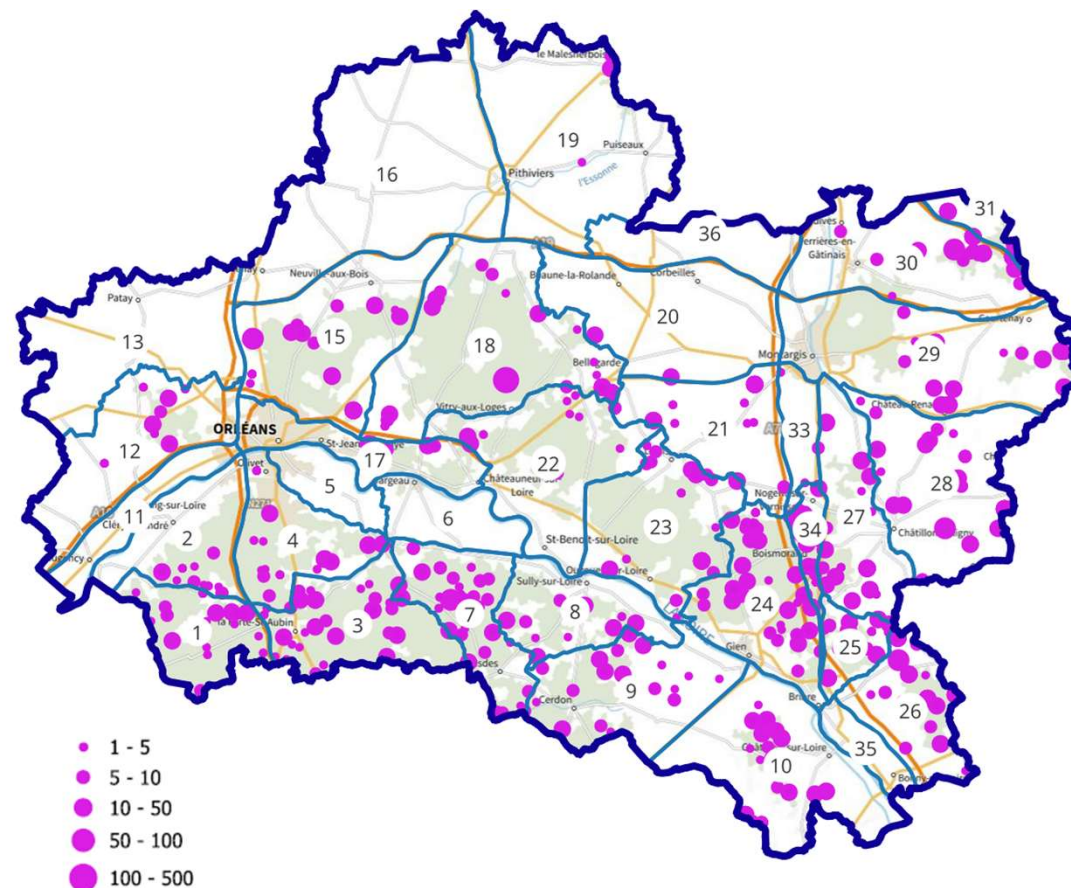
Reboisement



Cartographie des renouvellements forestiers



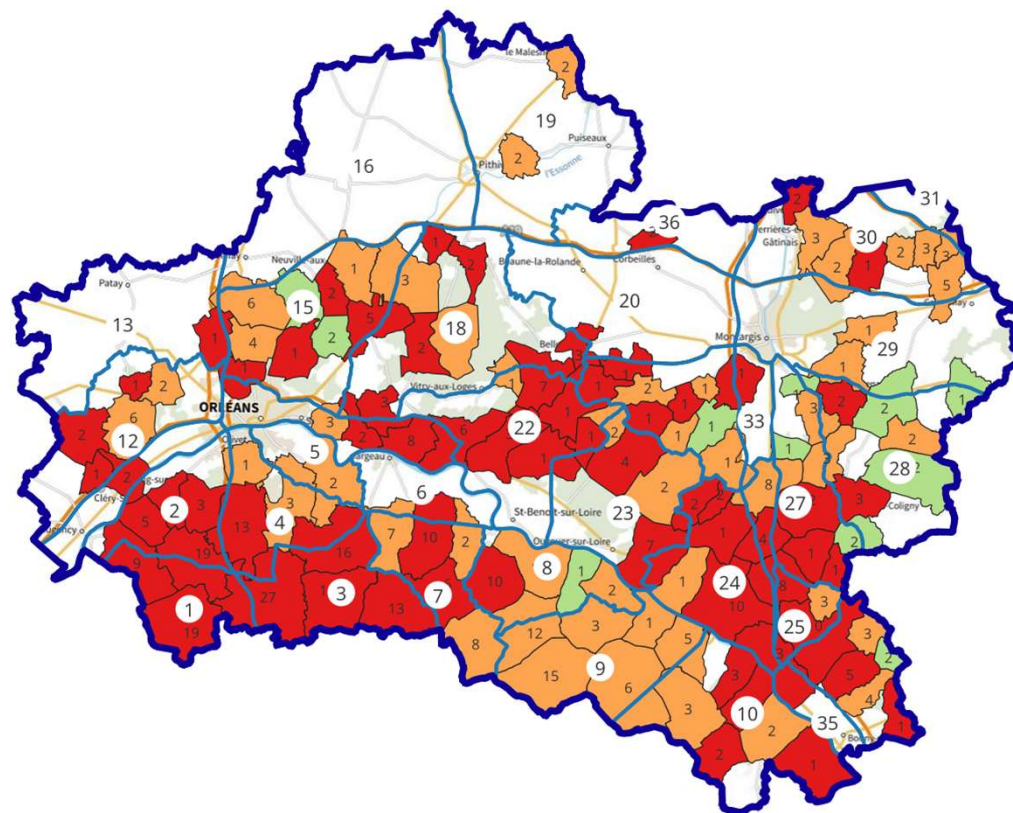
Régénération naturelle



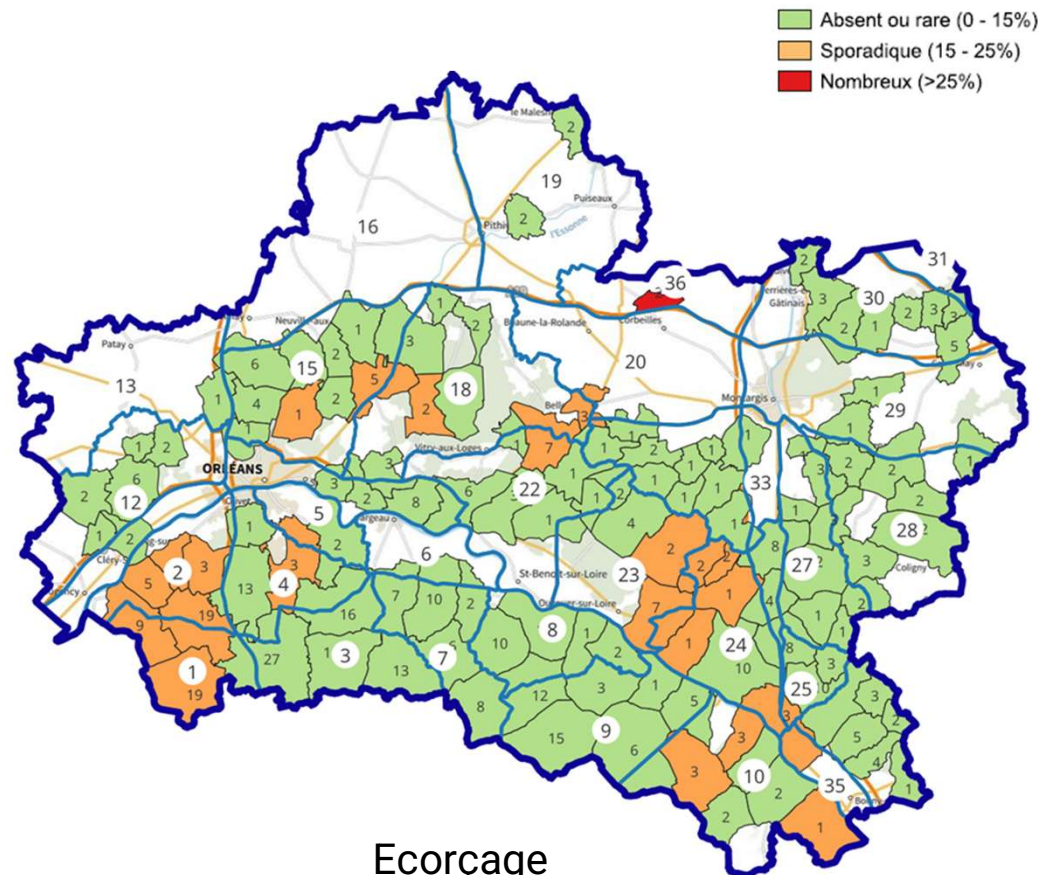
Futaie irrégulière



Cartographie des dégâts forestiers



Abroutissement



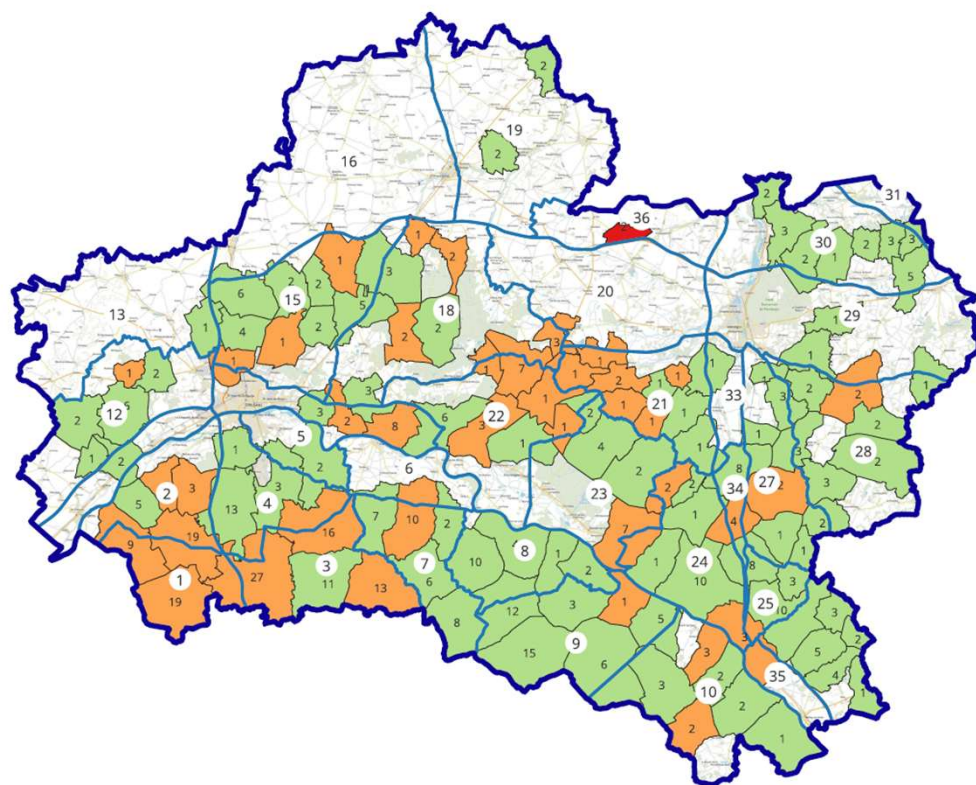
Ecorçage

■ Absent ou rare (0 - 15%)
■ Sporadique (15 - 25%)
■ Nombreux (>25%)

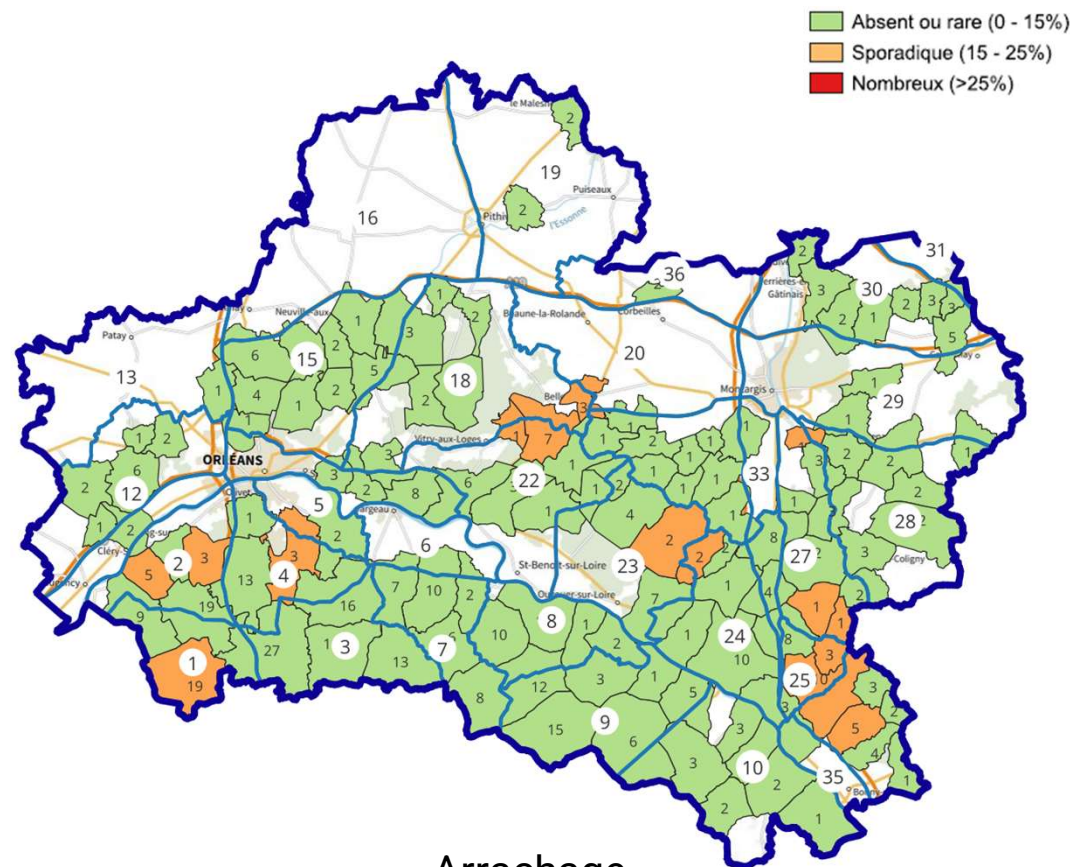
■ Absent ou rare (0 - 15%)
■ Sporadique (15 - 25%)
■ Nombreux (>25%)



Cartographie des dégâts forestiers



Frottis

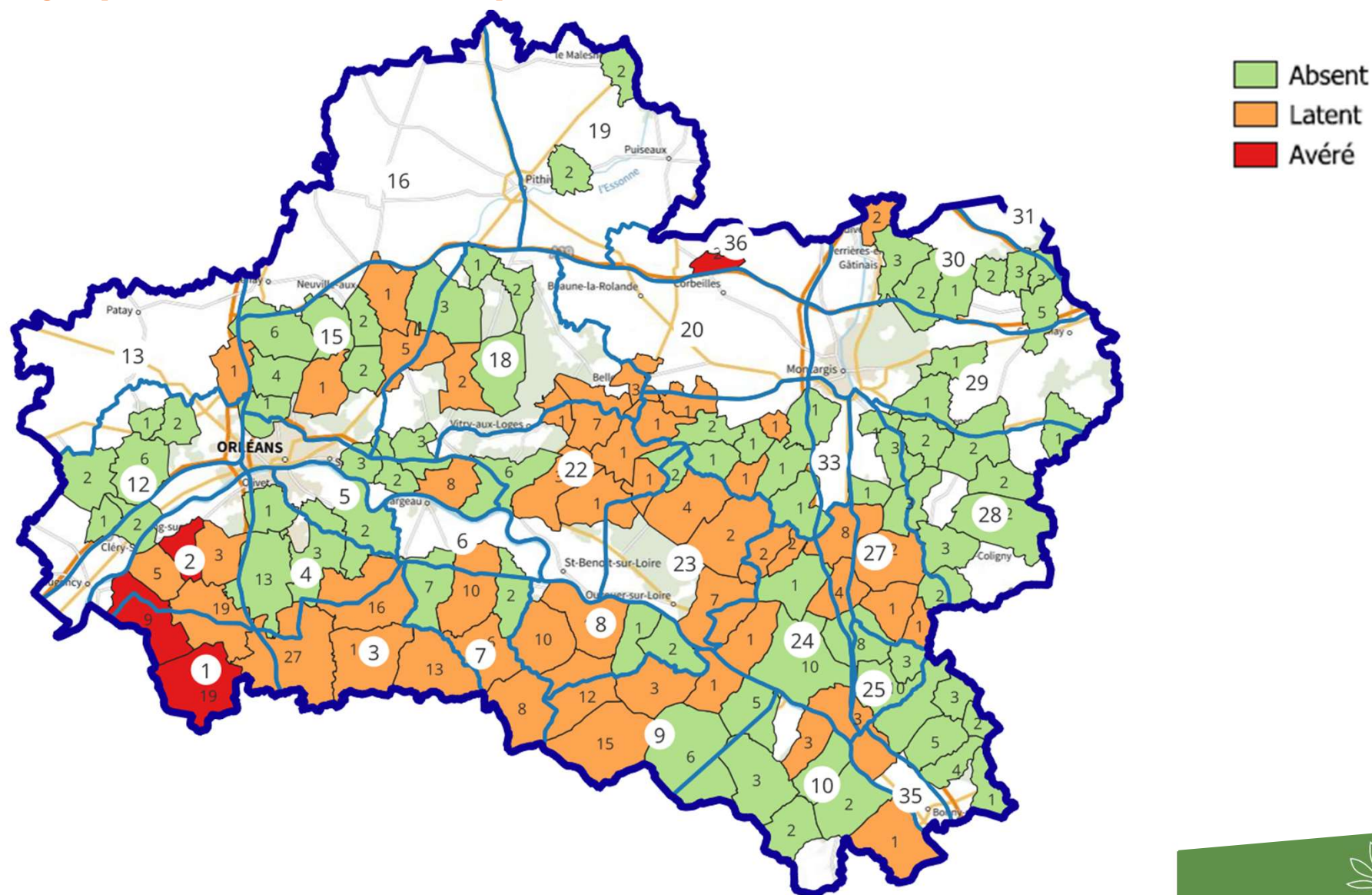


Arrachage

- Absent ou rare (0 - 15%)
- Sporadique (15 - 25%)
- Nombreux (>25%)



Cartographie brute des déséquilibres observés entre 2020 et 2025



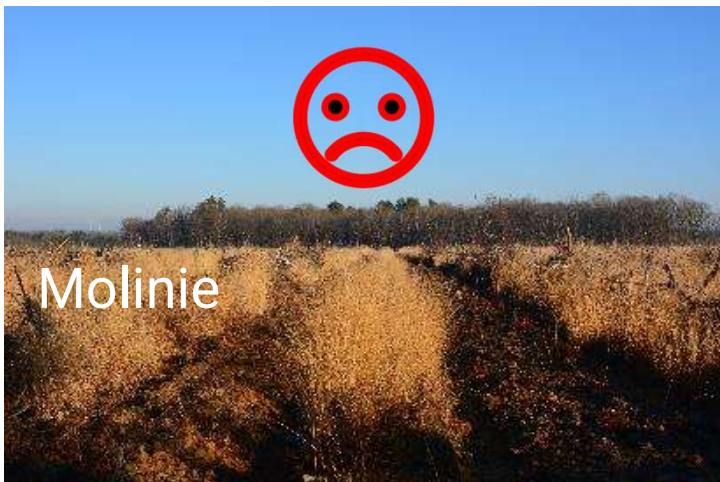
Repérer les signes avant-coureurs d'un déséquilibre Forêt-Gibier



Que voyez-vous ?



Identifier la capacité nourricière de la forêt



Plateforme Nationale Forêt Gibier



SIGNALEMENT DE DÉGÂTS DE GRAND GIBIER EN FORÊT PLATEFORME NATIONALE FORET-GIBIER

OBJECTIF ET CONFIDENTIALITÉ :

Ce signalement a pour objectif de rendre visibles les dégâts forestiers de grand gibier sur une carte publique afin d'améliorer leur prévention. Seuls le lieu des dégâts, le niveau d'impact, l'année et la(les) espèce(s) animale(s) en cause apparaîtront publiquement sur la carte. Vos noms et coordonnées ne seront visibles que par les représentants départementaux des forestiers consultés sur les plans de chasse (CNPF, syndicat de forestiers privés FRANSYLVA, ONF, COFOR) qui donnent leur avis sur les plans de chasse et peuvent vous contacter en cas de question sur votre déclaration. Vos coordonnées ne seront pas utilisées à d'autres fins.

PROCÉDURE :

- Transmettre cette déclaration à votre gestionnaire forestier (ou conseiller CNPF sinon) qui fera une estimation des dégâts sur place et la saisira dans la plateforme (d'autres organismes assurent parfois aussi ce rôle de référent : consulter le syndicat départemental FRANSYLVA).
- Si vous avez évalué les dégâts conjointement avec un chasseur de la propriété à l'aide d'une des fiches d'inventaire (plantation, régénération naturelle ou semis, futaie irrégulière) du guide <https://equilibre-foret-gibier.fr/>, transmettre cette déclaration à votre syndicat de forestiers privés FRANSYLVA qui saisira votre estimation dans la plateforme.

CONSIGNES :

- * donnée obligatoire
- ☐ un seul choix possible
- ☐ plusieurs choix possibles
- Cadre réservé aux estimations (référénts ou estimations concertées propriétaire-chasseur)
- (1) donnée obligatoire pour le référent forêt-gibier ET l'estimation concertée propriétaire-chasseur
- (2) donnée obligatoire pour l'estimation concertée propriétaire-chasseur

IDENTIFICATION

Le propriétaire déclarant		Son référent forêt-gibier (gestionnaire, conseiller)	
Nom, Prénom du Propriétaire*		Nom de l'organisme*	
Nom de la propriété le cas échéant (GF...)		Nom de l'agent*	
Adresse du propriétaire *		En tant que*	
		Adresse*	
Code Postal*		Code postal*	
Ville*		Ville*	
Tel*		Tel*	
Email		Email*	

DROIT ET PLAN DE CHASSE DE LA PROPRIÉTÉ

Titulaire du droit de chasse * (Qui chasse ou a le droit ?)	☐ Propriétaire ☐ Acca ☐ Société ☒ Locataire
Nom de ce titulaire du droit de chasse	
Attributaire du plan * (Qui demande le plan de chasse ?)	☐ Propriétaire ☐ Acca ☐ Société ☒ Locataire ☐ Pas de plan
N° du territoire de chasse (N° FDC du Plan de chasse)	

LIEU DES DÉGÂTS

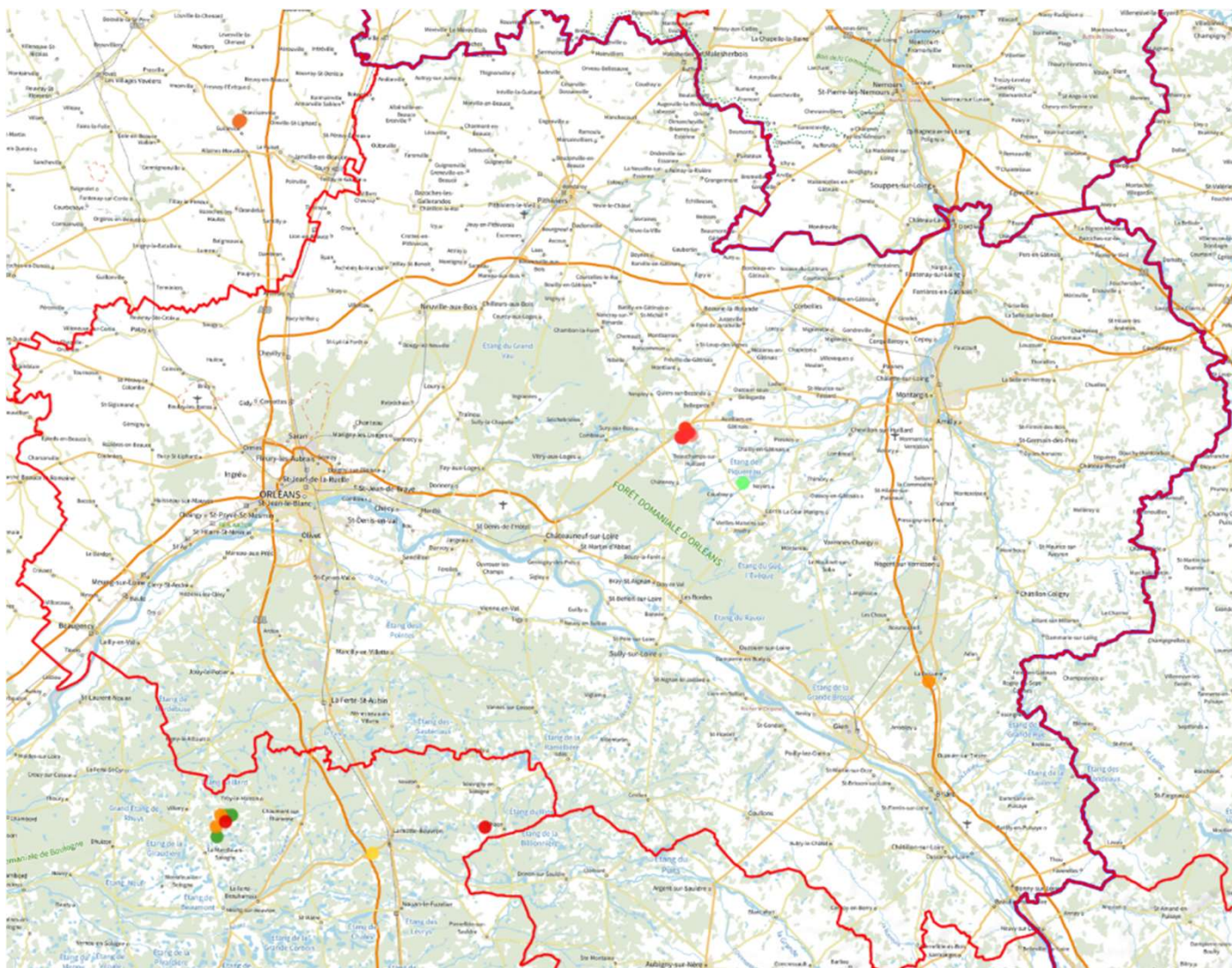
Commune*	
Lieu-Dit	
Section* et N° cadastral*	
Coordonnées GPS du lieu des dégâts (facultatif)	Latitude : Longitude :
Système de projection	☒ LAMBERT 93 ☐ LAMBERT 2 ETENDU ☐ WGS84 DD

PEUPLEMENT FORESTIER ENDOMMAGÉ

Essence(s) principale(s)* - (deux possibles)	
Essence(s) secondaire(s) - (deux possibles)	
Année d'installation (si traitement régulier)	
Hauteur moyenne (m)* - (de l'étage abimé)	
Densité initiale (plants/ha) - (plantation)	
Type de régénération*	☐ Plantation en plein ☐ Régénération naturelle futaie régulière ☐ Plantation dans régénération naturelle ☐ Semis en ligne ☐ Régénération naturelle futaie irrégulière ☒ Taillis
Protection du peuplement*	☒ Aucune ☐ Protection individuelle Totale ☐ Clôture ☐ Protection individuelle Partielle



Signalements des propriétaires au 31/03/2026



Pourquoi les dégâts de gibier sont-ils **peu déclarés** ?



Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible niveau de signalement :

- ? **À quoi ça sert de déclarer ?**
-  **Je ne veux pas créer de tensions locales**
- ? **C'est compliqué / je ne sais pas comment faire**
-  **Les dégâts sont « habituels »...**



**Sans signalement,
pas de diagnostic partagé.**



**Sans remontée terrain,
difficile d'adapter la gestion.**

On sait que ce n'est pas simple...
Mais c'est **essentiel d'en parler.**



Parlons-en pour mieux gérer ensemble.





Evènement à retenir:

Réunion forestière ; le vendredi 5 juin 2026

« Restaurer et maintenir l'équilibre forêt-gibier »

Création d'un Groupe Formation-Action « 2026-2027 »

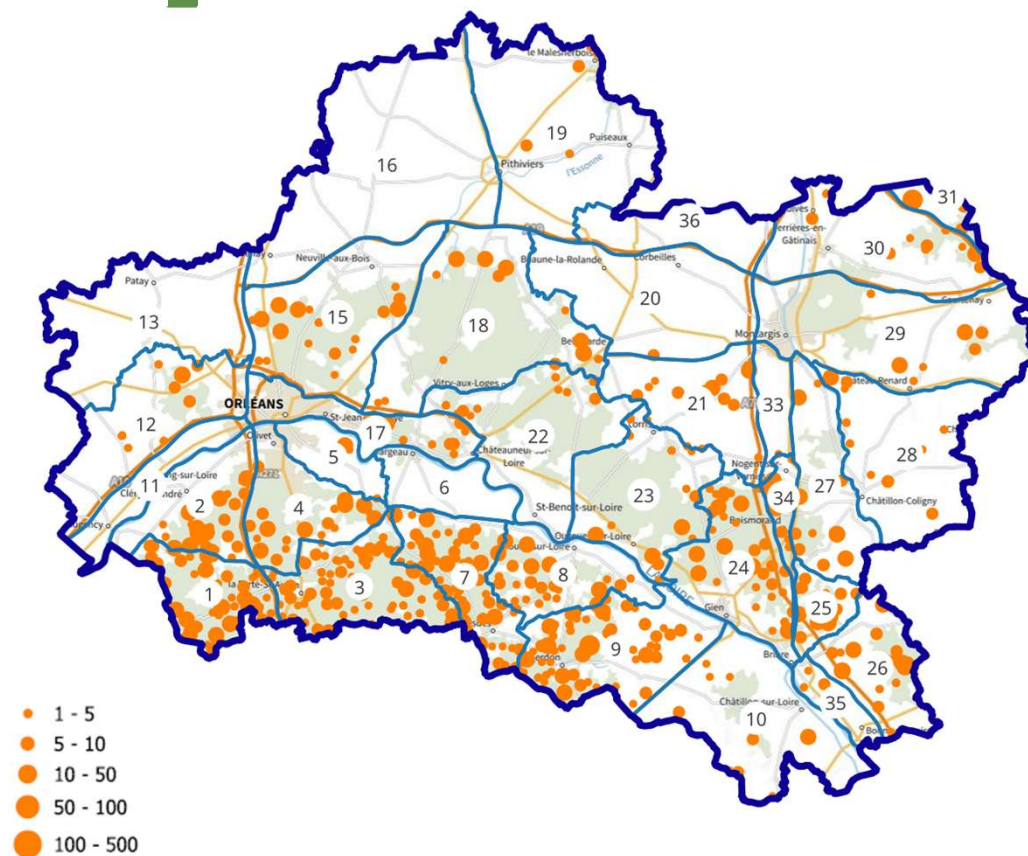
Fransylva 45 & GEDEF Loiret-Sologne



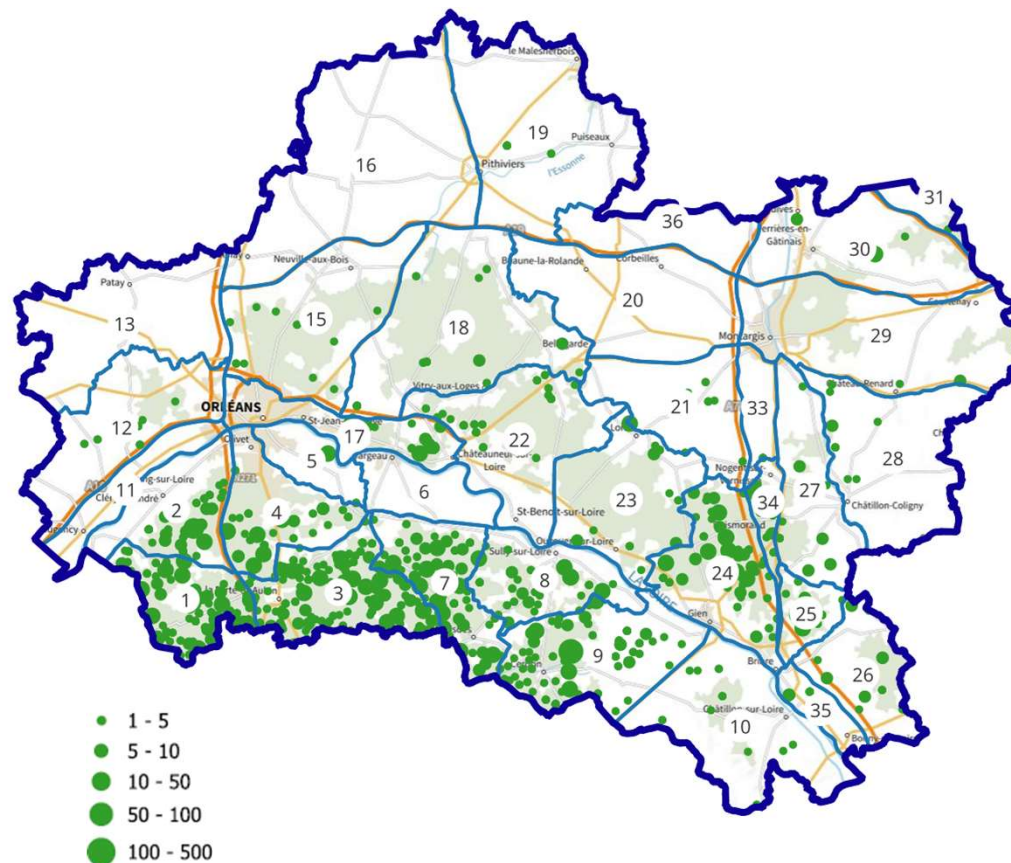
AG Fransylva du 11 Avril 2025

Merci de votre attention

Cartographie des renouvellements forestiers

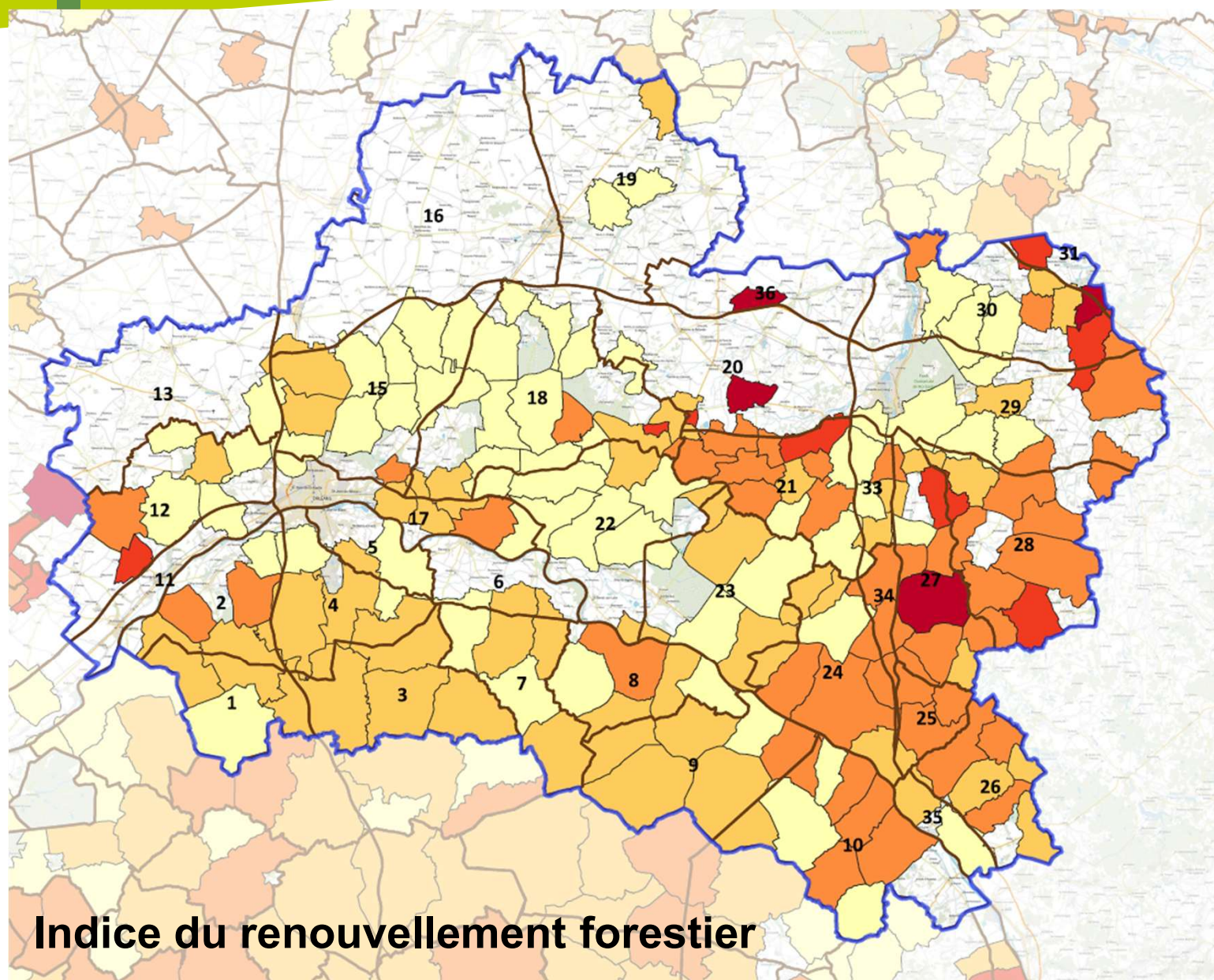


Mélange Futaie Taillis



Taillis Simple

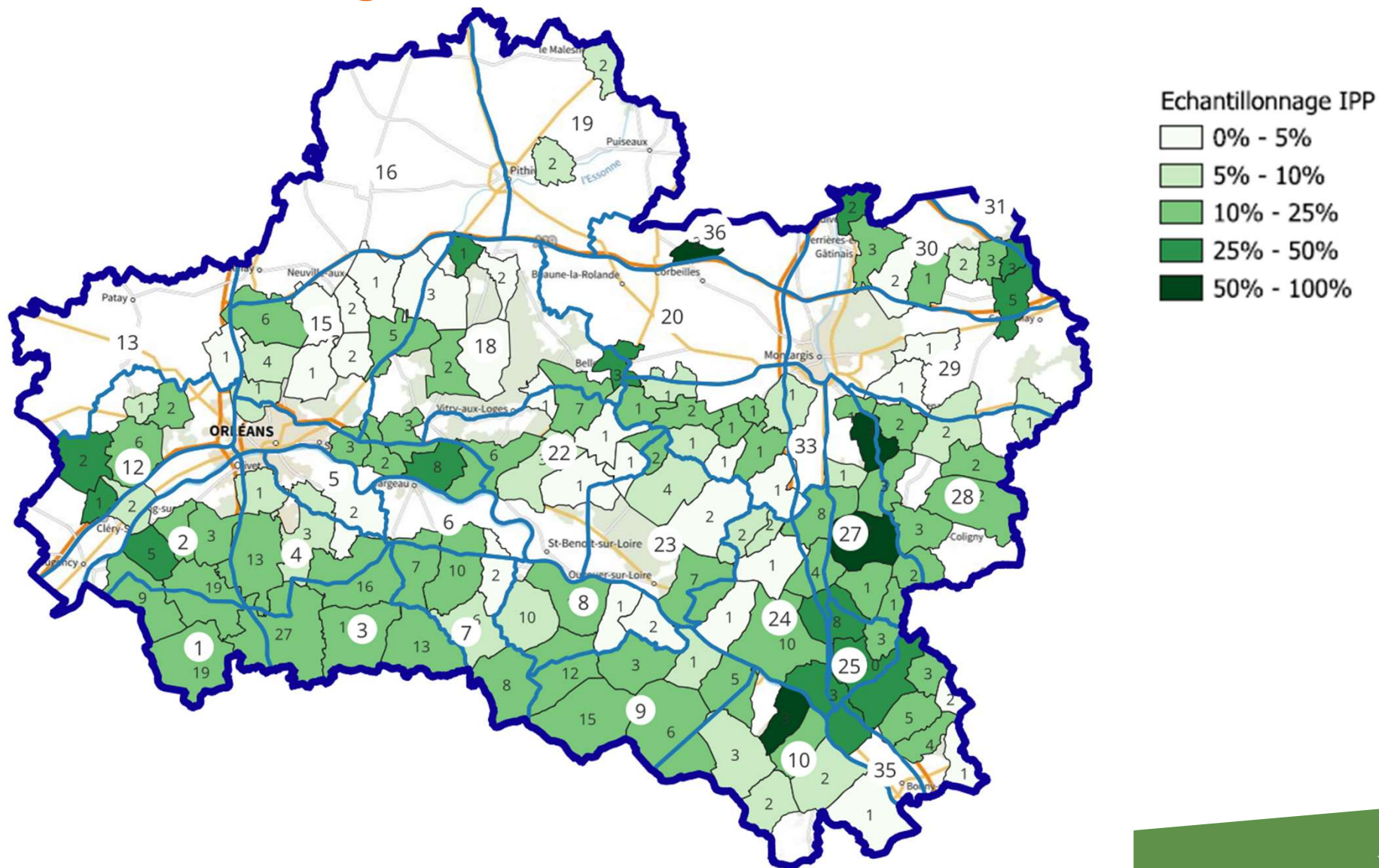




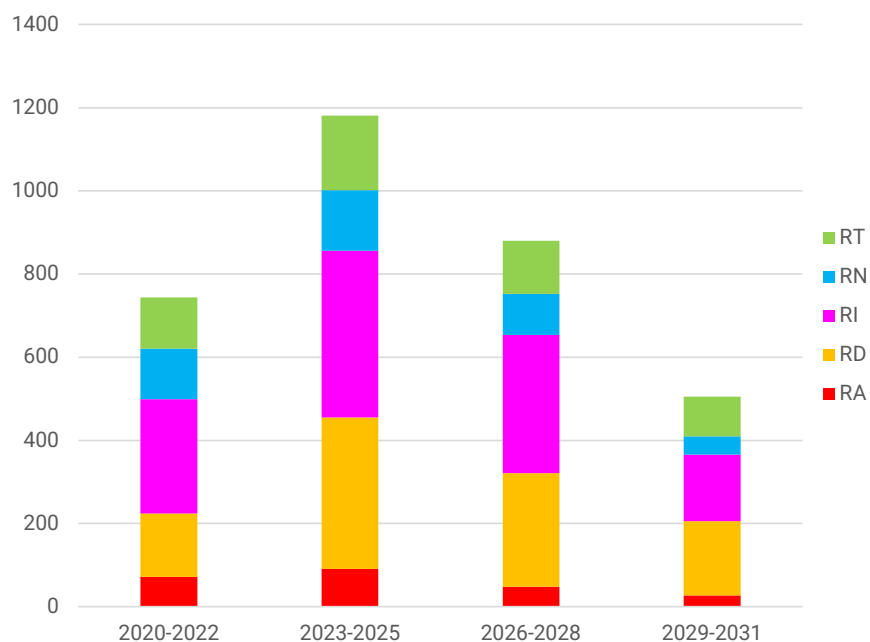
Réalisation: CNPF ; Thomas VARQUET
Source: BDD_Merlin du 15/12/2025
Date de réalisation: le 05/01/2026
Echelle: 1/500 000



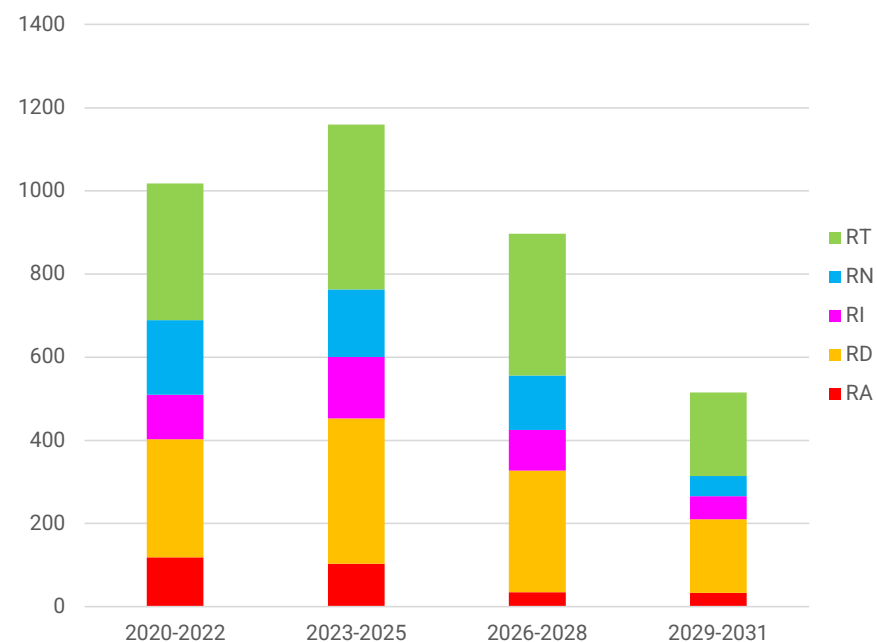
Echantillonnage des fiches IPP entre 2020-2025



Evolution des surfaces forestières en renouvellement dans les PSG sur la période 2020-2032



Nord de la Loire



Sud de la Loire



Cartographie finale des déséquilibres observés entre 2020 et 2025

